

APPEL D'OFFRES

REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DU 8^e RANG

PROJET N° 20190678

PROJET : La Municipalité de Saint-Lucien demande des soumissions pour la réalisation de travaux de remplacement d'un ponceau du 8^e Rang, le tout selon les plans et devis annexés à la présente.

Les travaux consistent à fournir la main-d'œuvre, le matériel, les matériaux et tout ce qui est nécessaire à la réalisation des travaux, lesquels comprennent, sans s'y limiter, les ouvrages suivants :

- le remplacement du ponceau existant par un ponceau TTOG arqué de 3890 mm de portée et 2690 mm de flèche;
- la réfection de la voirie, incluant terrassement et structure de chaussée;
- la protection des talus contre l'érosion.

DOCUMENTS DISPONIBLES : Le document complet d'appel d'offres peut être obtenu à compter du 12 juillet 2019 en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) par téléphone au 1 (866) 669-7326, ou en consultant le site Web (www.seao.ca) en stipulant le numéro de référence 20190678. Les documents sont disponibles au coût établi par le SEAO. La facturation pour l'impression et la livraison sera effectuée par le SEAO. Les plans et devis sont non remboursables.

La Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou document quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

GARANTIE DE SOUMISSION : Toute soumission, pour être valide, doit être accompagnée d'un dépôt ou d'un cautionnement de soumission dont le montant est égal à 10 % du total de la soumission. Le dépôt de soumission doit être fait sous forme de chèque visé d'une banque à charte du Canada ou d'une caisse populaire. Le dépôt ou le cautionnement de soumission doit être accompagné d'une lettre d'engagement relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour salaires, matériaux et services, chacun pour 50 % du total de la soumission. Le tout doit être fait au nom du propriétaire et est remboursable sous conditions.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ : Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'accord sur le commerce intérieur (A.C.I), qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres du système SEAO à leur nom. Les soumissions scellées seront reçues au bureau du directeur général, 5280, 7^e Rang, Saint-Lucien (QC) J0C 1N0, le ou avant le 7 août 2019 à 11h00, heure en vigueur localement. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à 11h00 à l'hôtel de ville située au 5280, 7^e Rang, Saint-Lucien J0C 1N0 (Québec).

La Municipalité de Saint-Lucien ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.


Alain St-Vincent-Rioux, directeur général
Municipalité de Saint-Lucien